

# SAISINE DE LA FORMATION SPECIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL PLACÉE AUPRÈS DU CST

Mise à jour : octobre 2023

COLLECTIVITÉ :

SÉANCE DU :

[Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.](#)

OBJET DE LA SAISINE ET DOCUMENTS À TRANSMETTRE	POUR	RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES
Document unique d'évaluation des risques professionnels.	Consultation	<a href="#">Article 69 du décret n°2021-71 modifié</a>
Plan d'actions du document unique et programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.	Avis	<a href="#">Article 72 du décret 2021-571</a>
Règlement intérieur, consignes, note de service, plan de continuité ou de reprise de l'activité (PCA ou PRA) relatifs à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail que l'autorité territoriale envisage de prendre.	Consultation	<a href="#">Article 58 du décret n°2021-572</a>
Modifications importantes de locaux, des méthodes de travail, des produits impactant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et projets importants d'introduction de nouvelles technologies.	Consultation	<a href="#">Article 70 du décret n°2021-572</a>
Désignation des ACFI (agents chargés de la fonction d'inspection) par l'autorité territoriale.	Avis	<a href="#">Article 5 du décret n°85-603 modifié</a>
Étude ergonomique, aménagement de poste de travail et mesures générales prises dans le cadre du maintien dans l'emploi, du reclassement des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, d'accidents du travail ou de service et projets importants d'introduction de nouvelles technologies.	Consultation	<a href="#">Article 71 du décret n°2021-572</a>
Convention d'adhésion à un service de médecine de prévention pour le suivi médical des agents.	Avis	<a href="#">Article 11 du décret n°85-603 modifié</a>
Divergence d'appréciation sur la réalité d'un danger grave et imminent pour la santé ou la sécurité des agents lors de l'exercice de leurs fonctions ou la façon de le faire cesser	Avis	<a href="#">Article 68 du décret n° 2021-571</a>
Lettre de cadrage des assistants et conseillers de prévention.	Communication Information	<a href="#">Article 4 du décret n°85-603 modifié</a>
Lettre de mission de l'ACFI.	Information	<a href="#">Article 5 du décret n°85-603 modifié</a>
Mission d'inspection (visite de l'ACFI).	Information	<a href="#">Article 59 du décret n°2021-571 modifié</a>
Rapport annuel établi par le service de médecine du travail.	Information	<a href="#">Article 59 du décret n°2021-572</a>
Suites données à une enquête du CST-formation spécialisée après un accident de service à caractère grave, mortel ou répété.	Information	<a href="#">Article 65 du décret n°2021-572</a>
Fiches de risques professionnels établies par le médecin du travail.	Information	<a href="#">Article 14-1 du décret n°85-603 modifié</a>
Non suivi de l'avis du médecin du travail pour l'aménagement d'un poste de travail.	Information	<a href="#">Article 24 du décret n°85-603 modifié</a>
Autres :		

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Cachet et signature de l'autorité territoriale :

 **Pôle santé, sécurité et qualité de vie au travail**  
04 73 28 59 80  
[fssct@cdg63.fr](mailto:fssct@cdg63.fr)